

## **Déclaration liminaire CAP DES GREFFIERS du 21 Janvier 2021**

Entre colère et découragement

Nous nous retrouvons aujourd'hui après l'annulation de la CAP du 08 décembre dernier, avec un ordre du jour si chargé qu'un deuxième jour nous sera nécessaire, que vous prévoyez de fixer .... dans deux mois. S'il fallait une démonstration de la capacité et de la promptitude de la DSJ à traiter au mieux les situations individuelles des greffiers, nous l'avons.

**Monsieur le Directeur, dans vos vœux adressés aux organisations syndicales, vous avez fait celui d'un dialogue social nourri d'échanges permettant d'œuvrer en faveur des agents qui sont les acteurs du service public de la justice. La tâche est immense, ne perdons pas un instant et mettons-nous au travail ! Après les souhaits, nous attendons des actes !**

### **Concernant l'ordre du jour de cette CAP :**

**Nous examinons 13 recours évaluations** dont certains concernent des évaluations au titre de l'année 2018. Deux ans pour voir son recours examiné, ce n'est pas acceptable ! Entre certaines Cours qui traînent les pieds pour faire remonter ces recours, et vos services cruellement en sous-effectif qui peinent à préparer ces dossiers pour la CAP, nous accusons un retard préoccupant. Ce retard constitue un grave préjudice pour les greffiers. L'évaluation est au cœur des mobilités et des avancements : elle pèse sur l'avancement au choix, sur l'établissement du montant du CIA, et sur certains postes offerts à la mobilité fonctionnelle au sein de notre ministère comme en détachement. A chaque retard pris pour l'examen d'un recours, c'est la vie professionnelle et personnelle de l'agent qui en subit les conséquences.

Que la DSJ se dote enfin des effectifs et des moyens pour traiter efficacement et dans les meilleurs délais ces recours ! Elle le doit à ses agents.

**Au titre des situations individuelles**, cette CAP examine ses premiers recours contre des **refus de demande de télétravail**. Ce moment est important car vous allez poser les jalons de votre jurisprudence en la matière, monsieur le Directeur.

Certains avis défavorables des chefs de cour - malgré l'accord du chef de service - semblent témoigner de toute l'archaïque défiance des magistrats à laisser télétravailler les fonctionnaires, alors qu'ils autorisent depuis des années des magistrats à « travailler à la maison ». Quand nos chefs de juridiction et de cours prendront-ils enfin conscience que le télétravail est un élément clé de la qualité de vie au travail et de la fidélisation géographique des collègues dans une juridiction ?

Vous vous êtes déclaré favorable à la mise en place du télétravail dans les greffes : nous attendons aujourd'hui un signe fort de votre part.

**L'UNSA SJ attend enfin que le calibrage de ces CAP soit mieux préparé** pour nous permettre de traiter l'ensemble des dossiers fixés à l'ordre du jour. Nous avons demandé en novembre dernier une CAP de début d'année « sur une durée suffisante afin de permettre la résorption du retard », nous n'avons pas été alors entendu. Résultat, nous partons aujourd'hui sur un renvoi en continuation de cette CAP... en mars.

Manque d'anticipation et de préparation, c'est aussi ce que subissent les collègues en juridiction avec la successions des réformes, au pénal comme au civil.

### **Succession des réformes non préparées et non accompagnées :**

Décrets paraissant à la dernière minute, absence de consignes d'applications claires de la part des directions (DACG, DACS) : depuis plus d'un an, avec la LPJ, le bloc peines, la prise de date, la réforme des mineurs, la requête numérique, tout le monde s'arrache les cheveux, fonctionne à l'aveugle et ne maîtrise plus les textes ! Le greffier garant de la procédure est bien à la peine de garantir quoi que ce soit.

Ne parlons même pas de nos applicatifs-métiers. Les fonctionnalités et les trames ne suivent plus, et rajoutent à l'insécurité juridique.

Les réformes sont faites sans vision d'ensemble, sans aucun projet cohérent d'organisation du travail en juridiction. Pire, elles rajoutent de la complexité au travail de greffe en multipliant les applicatifs-métiers au sein d'un même service.

### **Millefeuilles des applicatifs-métiers et réseau informatique sous-dimensionné :**

Depuis le 04 janvier, certains services travaillent sur deux voire trois applicatifs en même temps. C'est le cas par exemple des services de l'audiencement, qui avec la constitution de partie civile en ligne, doivent désormais jongler entre Cassiopée, Génésis et Portalis.

Que dire également des applicatifs-métiers incompatibles entre eux ? C'est le cas de Minos et Cassiopée qui ne peuvent pas être ouverts en même temps sur un même écran de travail.

Quand on rajoute à tout ça, des réseaux informatiques et des accès à distance de WINCI sous-dimensionnés, on comprend que les greffes n'en peuvent plus !

Et au milieu de cette surchauffe, le bouleversement de l'équipe de travail avec l'arrivée des contractuels ne vient en rien apaiser la situation.

### **Arrivée des B et A contractuels dans les juridictions :**

L'arrivée dans l'équipe de travail des B et A contractuels suscite questions et inquiétudes chez les collègues :

- Des C forment des B qui sont potentiellement leur supérieur mais sans être l'équivalent des greffiers eux-même catégorie B : on ne sait plus qui fait quoi ;
- Des A contractuels sont positionnés sur des missions qui auraient du être attribuées à des greffiers dans un esprit d'avancement : l'investissement dans son métier perd du sens ;
- La localisation des emplois de B contractuels dans des juridictions attractives inquiète les greffiers en attente de mobilité vers ces juridictions. L'UNSA SJ sera particulièrement attentive à cette question : la carrière des contractuels ne doit pas se faire au détriment de celles des greffiers !
- Enfin, l'opacité relative aux salaires des contractuels fini de décourager les collègues qui se demandent légitimement quelle plus value est donnée à leur engagement, leur formation et leur expérience.

Oui il y a urgence à soulager les agents des greffes, mais pas à n'importe quel prix, notamment quand le prix à payer est celui du statut et de l'effectivité des droits des greffiers !

### **CIA 2020 :**

L'UNSA SJ dénonce les montants toujours dérisoires qui viennent récompenser l'engagement sans faille des collègues. 300 euros, pour les mieux lotis, c'est là le 13eme mois des greffiers ! Il y a de quoi baisser la tête de honte.

Encore une fois, le faible pourcentage des greffiers excellents pouvant prétendre au forfait Exceptionnel du CIA n'est pas digne de l'engagement fourni par eux dans des conditions de travail

particulièrement difficiles. Et que dire de la proratisation du montant du CIA pour les agents à temps partiel, dont tout le monde sait qu'ils subissent déjà une baisse de salaire alors qu'au quotidien leur charge de travail équivaut à un temps plein ?

### **Avancement Échelon spécial et Promotion de grade au choix :**

Les résultats de l'avancement au choix au grade de principal sont annoncés ce 21 janvier. C'est le premier avancement où les collègues ne peuvent faire entendre leur voix par le biais de leurs représentants de CAP. Masqués à cause des règles sanitaires, ils sont désormais également bâillonnés à cause des lignes directrices de gestion en matière de promotion. On ne gagne jamais à ne pas entendre la voix de ses agents. Plus vous écartez les représentants qu'ils se sont choisis, plus vous contribuez au sentiment d'injustice qu'ils ressentent. L'opacité des critères désormais retenus - nous en avons l'exemple avec les résultats de l'échelon spécial - contribue à décourager les agents engagés qui ne sont pas récompensés.

C'est la même chose pour les mobilités.

### **Résultats de la campagne de mobilité du 2eme semestre 2020 :**

Incompréhension, amertume, sentiment d'injustice et découragement : voilà le vrai bilan de ces mobilités du 2eme semestre 2020.

- Postes publiés et non-pourvus alors que des candidats remplissaient les critères désormais imposés ;
- Opacité dans les choix des candidats retenus ;
- Manque d'explications individualisées lors des recours hiérarchiques ou des demandes d'informations.

L'UNSA SJ renouvelle sa demande de disposer des livrets de mobilités. Mettez fin au sentiment d'opacité ressenti par les collègues : vous en avez le pouvoir, montrez-nous que vous en avez la volonté !

**Les représentants UNSA Services Judiciaires à la CAP des greffiers,  
Raphaële TIREL, Catherine SOLIVELLAS, Franck LE GUERN,  
Marine LAMARTINA, Véronique CHABROUD, Isabelle FERNANDEZ**